



**ACADÉMIE  
DE STRASBOURG**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**RECTORAT  
Pôle pédagogique  
Inspection pédagogique régionale**

**IA-IPR**

Affaire suivie par :  
Daniel Glaiser, Yves Parriat IA-IPR  
Tél. 03 88 23 35 18 / 35 17 / 38 59  
Mél : [ia-ipr.sti@ac-strasbourg.fr](mailto:ia-ipr.sti@ac-strasbourg.fr)

06 rue de la Toussaint  
67975 Strasbourg Cédex 09

Strasbourg, le 07 septembre 2020

Daniel Glaiser  
Yves Parriat  
Inspecteurs d'Académie  
Inspecteurs Pédagogiques Régionaux

à

Mesdames, Messieurs les professeurs de technologie

s/c de Mesdames, Messieurs les chefs d'établissement  
- collèges (public/privé) -

**Objet : Lettre de rentrée.**

Cette présente lettre, qui s'inscrit dans le cadre éducatif national, précise les orientations que l'Inspection Pédagogique Régionale de Sciences et Techniques Industrielles souhaite donner à l'enseignement de la Technologie en collège.

**1 - Crise sanitaire et priorités pédagogiques.**

La rentrée scolaire est marquée par la crise sanitaire qui impose à tous, personnels et élèves, le respect scrupuleux des consignes sanitaires et des adaptations rendues nécessaires par l'évolution de l'épidémie. Nous vous invitons à prendre connaissance du plan de continuité pédagogique établi par le ministère dans l'hypothèse où la situation sanitaire exigerait la mise en place de modalités d'enseignement adaptées et à vous tenir informés régulièrement des actualisations du protocole sanitaire en vigueur.

S'il est nécessaire que les problématiques sanitaires fassent l'objet de la plus grande attention, elles ne doivent, néanmoins, pas faire perdre de vue la priorité portée par la circulaire de rentrée ministérielle du 10 juillet 2020 sur les enjeux pédagogiques de la rentrée. La diversité des situations personnelles des élèves depuis mars dernier a induit des écarts d'apprentissage et creusé les inégalités. De ce fait, l'objectif prioritaire de cette rentrée est d'établir un cadre serein, propice aux apprentissages et à la reprise de la vie collective, et susceptible de porter notre engagement en faveur de l'égalité des chances. Il s'agit également, sans nul doute, de permettre aux élèves un retour salutaire à une forme de normalité. Dans cette perspective, il est important d'envisager d'une manière aussi sereine que possible la reprise des enseignements, des dispositifs éducatifs et des projets pédagogiques que vous avez, nous le savons, à cœur de déployer au service des apprentissages et de la réussite des élèves qui vous sont confiés, et pour laquelle vous savez également pouvoir compter sur notre soutien et notre accompagnement.

Cette priorité accordée aux enjeux pédagogiques implique d'identifier les besoins propres à chaque élève et d'y répondre de manière personnalisée. Elle se traduit, au collège, par une vigilance accrue à l'égard du décrochage scolaire, et un renforcement de la dynamique d'accompagnement des élèves vers la réussite, notamment du dispositif Devoirs faits. D'une manière plus générale, dans le cadre du DNB et tout au long de la scolarité obligatoire, la réflexion sur l'évaluation des compétences et sur le travail personnel des élèves hors de la classe gagnera à être poursuivie.

## **2 – Le contexte national.**

La réforme du collège mise en œuvre depuis la rentrée 2016 dans l'ensemble des disciplines et pour les quatre niveaux a fait l'objet d'une légère modification des programmes liée au renforcement de l'enseignement relatif au développement durable (voir le BO n°31 du 30 juillet 2020). Cela ne modifie pas sensiblement la teneur de l'enseignement de technologie, dans lequel le développement durable était déjà pris en compte.

L'année 2019-2020 a été fortement troublée par la crise sanitaire liée à la COVID 19. Des efforts importants ont été fournis par les professeurs pour réorganiser leur enseignement afin de permettre la meilleure continuité pédagogique possible pendant le confinement des élèves, puis pour réinstaller un fonctionnement de classe à leur retour dans les établissements.

Nous attirons l'attention des professeurs sur les précautions à prendre avant de poursuivre les apprentissages en 2020-2021 : il convient de mesurer de manière bienveillante et sans pression inutile les acquis réels des élèves au sortir de l'année scolaire passée. Le dispositif « devoirs faits » continuera à se déployer et pourra être utilisé pour un accompagnement complémentaire des élèves qui en ont le plus besoin.

Nous vous invitons à vous référer aux documents du collège des IA-IPR ayant traité à ces thématiques. Ces documents ont été envoyés dans les établissements au cours de l'année passée.

## **3 – Le contexte académique.**

Le travail amorcé les années scolaires passées se poursuit autour des trois grands axes du projet d'académie :

- des parcours de réussite pour tous,
- un environnement serein propice à la réussite,
- une École républicaine et innovante : équité, inclusion et réussite pour tous.

## **4 – Contribution de l'enseignement de technologie à la politique éducative.**

L'enseignement de la Technologie est une composante des enseignements scientifiques au collège et contribue à construire une première représentation du monde dans lequel vivent les élèves et à offrir des ouvertures pour les diverses poursuites d'études. La Technologie construit des compétences chez l'élève qui lui permettent d'appréhender les systèmes techniques dans leur contexte sociétal et environnemental.

La conduite de classe et les outils numériques doivent notamment favoriser l'apprentissage en équipe et les prises d'initiative.

Le laboratoire de technologie est le lieu de référence adapté à cet apprentissage. Sa disposition et son équipement permettent d'y mettre en œuvre les démarches disciplinaires indispensables suivantes, qui ne peuvent objectivement pas être conduites dans une salle banalisée : observation/démontage d'objet technique, modélisation CAO, simulation informatique de comportement, conduite d'expérimentation, conception de solution technique, maquettage/prototypage, organisation et mise en fabrication.

Il convient cette année encore de poursuivre les efforts pour améliorer la qualité et l'étendue de l'enseignement, en veillant à la progressivité des apprentissages, à la structuration des connaissances et à l'évaluation régulière des acquis.

## **5 – La formation académique.**

L'organisation de la formation continue spécifique des professeurs de Technologie reste appuyée sur le réseau de treize Collèges Relais en Technologie (CRT) et permettra cette année encore de regrouper tous les professeurs des bassins correspondants au cours de trois demi-journées. Les animateurs des CRT seront réunis à trois reprises. Le groupe d'ingénierie de formation continuera à préparer les contenus des formations de l'année suivante, mais dans un format réduit.

Les professeurs contractuels bénéficieront d'une journée de formation spécifique.

Des possibilités d'inscription via le PAF et l'offre du CERPEP sont ouvertes pour compléter ce volet spécifique. On notera que quatre dispositifs de formation à candidature individuelle sont reportés à cette année, en raison de leur suppression liée à la crise sanitaire (CAO Freecad, Procédés additifs, Objets communicants Appinventor, Maquette lampe gravitaire). Il est nécessaire de s'y réinscrire.

L'inscription est à effectuer via GAIA à l'adresse suivante avant **le 21 septembre inclus** :  
<https://gaia.phm.education.gouv.fr/gaia/gastr/prive/centrale>

Des ressources sont disponibles en ligne sur le site académique et le site national (voir : 9 - Ressources).  
Nous remercions les enseignants pour leur investissement dans la préparation des formations.

## **6 – Concours.**

La participation aux challenges académiques et nationaux a été empêchée par la crise sanitaire, mais elle reste d'actualité pour cette année et doit permettre de susciter plus de motivation chez les élèves et favoriser le travail interdisciplinaire.

Différents concours peuvent être préparés par les élèves et les classes. Ils présentent l'intérêt de les motiver sur des projets innovants aboutissant à des réalisations qui sont présentées lors de rassemblements sympathiques et stimulants.

## **7 - Parcours Professionnel Carrière et Rémunération (PPCR).**

Dans le cadre des Parcours Professionnels des Carrières et des Rémunérations (P.P.C.R.), les modalités d'évaluation et d'accompagnement des carrières reposent toujours sur des rendez-vous périodiques, conduisant à une co-évaluation des compétences professionnelles par les chefs d'établissement et les inspecteurs.

Du fait de la crise sanitaire, certains professeurs éligibles à un rendez-vous de carrière lors de l'année scolaire dernière n'ont pu en bénéficier. Le ministère a ainsi prolongé la campagne d'évaluation des personnels de l'année scolaire 2019-2020 jusqu'à la fin novembre 2020. Les professeurs qui n'ont pu être reçus en rendez-vous de carrière l'an dernier s'en verront proposer un au cours du premier trimestre selon des modalités adaptées à cette situation inédite.

Les corps d'inspection poursuivront par ailleurs l'accompagnement des personnels, qui pourra prendre, notamment et sans exclusive, la forme de visites en classe, de réunions d'équipe ou d'actions de formation.

Concernant les différents actes de promotion (avancements accélérés aux différents échelons et à la hors-classe, accès à la classe exceptionnelle et à l'échelon spécial), nous tenons à attirer votre attention sur le fait que la capacité de promouvoir les collègues reste contingentée dans des limites strictement imposées par les décrets nationaux.

## **8 – Informations pratiques.**

La structure de pilotage académique de la Technologie en collège comprend :

- IA-IPR : MM. Yves PARRIAT et Daniel GLAISER, mail de contact :  
ia-ipr.sti@ac-strasbourg.fr
- Chargés de mission de soutien au corps d'inspection :  
MM. Guido DELLA ROCCA et Philippe MAYER,
- Référent liste de diffusion : M. Guido DELLA ROCCA,
- IAN pour la Technologie : M. Philippe MAYER,
- Référent M@gistère : M. Patrick OLIGER,
- Responsable du site académique : M. Jean JILGER,
- Référent impression 3D : M. Tanguy PIERHOL,
- et les formateurs académiques.

Nous tenons à remercier chaleureusement M. Yves ROESS pour l'ensemble de son œuvre en tant que chargé de mission et de IAN. Il a contribué au rayonnement de la Technologie en apportant sans relâche son soutien à ses collègues et au corps d'inspection.

M. ROESS a demandé à faire valoir ses droits à la retraite, que nous lui souhaitons longue et heureuse.

## 9 – Ressources.

Vous trouverez un ensemble de ressources pédagogiques sur le site national Eduscol :

<http://eduscol.education.fr/pid21473/accueil.html>,

sur le réseau national de ressources pour la Technologie :

<http://ww2.ac-poitiers.fr/rnrtechno/>

ainsi que sur le site académique dédié à la Technologie :

<https://www.ac-strasbourg.fr/pedagogie/technologie/>,

sur l'espace Tribu Continuité pédagogique technologie Alsace :

[https://tribu.phm.education.gouv.fr/portal/auth/pagemarker/1/cms/default-domain/workspaces/continuite-pedagogique-technologie-alsace?scope=\\_nocache&addToBreadcrumb=0&displayLiveVersion=1&pagePath=%252Ffoad%252Fhome-member&pageParams=](https://tribu.phm.education.gouv.fr/portal/auth/pagemarker/1/cms/default-domain/workspaces/continuite-pedagogique-technologie-alsace?scope=_nocache&addToBreadcrumb=0&displayLiveVersion=1&pagePath=%252Ffoad%252Fhome-member&pageParams=)

sur l'espace Tribu archivant les supports de formation du PAF :

<https://tribu.phm.education.gouv.fr/portal/auth/pagemarker/3/cms/default-domain/workspaces/paf-technologie-strasbourg/documents?displayContext=taskbar&scope=nocache&addToBreadcrumb=0&displayLiveVersion=1>

Nous avons bien conscience de l'ampleur de la tâche et des efforts à consentir par chacun, mais nous savons pouvoir compter sur vous pour réussir cette évolution, qui permettra de mettre en place un enseignement plus adapté aux besoins actuels de nos élèves, et qui valorisera la Technologie.

Nous souhaitons la bienvenue à tous les nouveaux enseignants qui rejoignent notre académie et vous souhaitons, à toutes et à tous, une excellente rentrée scolaire.

Les IA-IPR STI



Daniel Glaiser      Yves Parriat